

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

(Niveau 3)

PUBLIC CONCERNÉ

Par la voie de l'apprentissage :

> jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3ème) au début de la formation

Sans condition d'âge pour les personnes :

- > reconnues travailleur handicapé
- > ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- > sur la liste des sportifs de haut niveau

En contrat de professionnalisation :

En contrat de professionnalisation :

- > jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation
- > demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- > bénéficiaires de minima sociaux

Autres dispositifs :

Salariés, retraités, demandeurs d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

Par la voie de l'apprentissage :

> Être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle inscrite au RNCP attestant d'au moins un niveau 3 de qualification

Ou

> Être sorti du système éducatif sans diplôme ou ne posséder que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale

ET

> L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

Par la voie du contrat de professionnalisation :

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

Pour les autres dispositifs :

Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) en langue française

Être médicalement apte à l'exercice du métier visé

DURÉE

Standard : 1 an (455 heures en centre de formation)

Adaptée à votre profil après positionnement à l'entrée en formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : chaque centre de formation dispose d'un(e) Référent(e) Handicap qui étudiera la possibilité d'adaptation des prestations aux personnes en situation de handicap.

MÉTIER(S) VISÉ(S)

- > Monteur en chauffage central
- > Monteur en plomberie chauffage
- > Chauffagiste
- > Installateur/installatrice en sanitaire
- > Monteur/monteuse en plomberie chauffage
- > Plombier/plombière chauffagiste

OBJECTIFS

Réaliser une installation sanitaire de bâtiments résidentiels

- Intervenir sur un tronçon d'installation sanitaire
- Installer un appareil sanitaire
- Installer un équipement de production d'eau chaude sanitaire
- Installer un équipement de renouvellement d'air

Réaliser une installation de chauffage de bâtiments résidentiels

- Intervenir sur un tronçon d'installation de chauffage
- Installer un émetteur de chaleur
- Installer un équipement de production de chauffage

CONTENU

Domaine professionnel

- Réalisation d'une installation sanitaire de bâtiments résidentiels
- Réalisation d'une installation de chauffage de bâtiments résidentiels
- Prévention des risques professionnels
- Mathématiques et Sciences appliquées
- Communication technique

LIEU DE FORMATION

Maine-et-Loire : Angers
8h15-12h15 / 13h15-16h15

Sarthe : Le Mans
8h30-12h30 / 13h30-16h30

Vendée : La Roche-sur-Yon
8h30-12h / 13h15-16h45

EFFECTIF

MINI : 8 apprenants par groupe
MAXI : 10 apprenants par groupe

ORGANISATION DE LA FORMATION

En alternance, rythme moyen de :
1 semaine en centre de formation
2 semaines en entreprise

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

Standard : Septembre

Nous contacter pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année de formation

TARIFS DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation :
formation gratuite pour l'apprenant, éligible à une prise en charge par l'OPCO de l'entreprise formatrice.

Autres dispositifs : 8190€ exonéré de TVA - Art. 261.4.4 a du CGI - sur 1 an

Formation éligible à une prise en charge par les OPCO, Pôle emploi, Transitions Pro

INFOS ET INSCRIPTION

- > Modalités d'inscription
- > Résultats aux examens
- > Taux d'insertion professionnelle
- > Parcours de formation et passerelles
- > Journées portes ouvertes
- > Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- > [...]

Renseignements dans le centre le plus proche de chez vous ou sur son site internet :

www.btpcfa-pdl.com/49
www.btpcfa-pdl.com/72
www.btpcfa-pdl.com/85

CONTENU

Prévention des Risques Professionnels

- Préparation à l'habilitation électrique B1V conformément à la norme NF C 18-510
- Application des principes de prévention des risques CMR

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

La formation combine :

- Des apports théoriques
- Des retours d'expérience
- Des travaux collaboratifs
- Des mises en situation professionnelle

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur
- Plateau technique
- Plateforme LMS (e-learning)
- Centre de ressources

Moyens humains

Formateurs d'Enseignements Professionnels et d'Enseignements Généraux (cf. liste en annexe)

Modalités de suivi de l'exécution

Suivi des présences

Certificat de réalisation

Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation : questionnaires, études de cas, réalisations pratiques

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur :

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- > d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- > d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- > des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

> Validation de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) par le jury :

- RNCP41909BC01 : CCP1 Réaliser une installation sanitaire de bâtiments résidentiels
- RNCP41909BC02 : CCP2 Réaliser une installation de chauffage de bâtiments résidentiels

Formation inscrite au RNCP par : Ministère du travail, permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences (Code RNCP : 41909). Des bénéfices, des dispenses, des équivalences de blocs de compétences peuvent être accordées par le certificateur lors de l'inscription aux épreuves certificatives, en fonction des certifications déjà obtenues par le candidat. Fiche publiée au RNCP le : 09/02/2026. Retrouvez toutes les informations complémentaires relatives à la certification (référentiel de la certification, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé...) sur certificationprofessionnelle.fr

Ce titre professionnel ne présente pas d'équivalence avec d'autres formations au niveau européen.

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Correspondance partielle : RNCP35189 - TP - Installateur thermique et sanitaire

POURSUITE DE FORMATION

- > Bac pro Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- > BP Métiers de la piscine
- > BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire